

**DÉCISION SUR LE RAPPORT SUR LA LUTTE CONTRE
LE TERRORISME ET L'EXTREMISME VIOLENT EN AFRIQUE**

Doc. Assembly/AU/17(XXXII)

La Conférence,

1. **SE FÉLICITE** du rapport de S.E M. Abdelaziz Bouteflika sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent en Afrique;
2. **SE DÉCLARE VIVEMENT PRÉOCCUPÉE** par l'aggravation du fléau du terrorisme et de l'extrémisme violent en Afrique et des liens croissants entre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, notamment le trafic de drogue et d'êtres humains, le blanchiment de capitaux, le trafic illicite d'armes et la menace que cette situation fait peser sur la consolidation de la paix et la sécurité sur le continent ainsi que sur la réalisation de l'aspiration visant à faire taire les armes d'ici 2020, conformément à l'Agenda 2063 de l'UA;
3. **RÉITÈRE SA FERME CONDAMNATION** de tous les actes de terrorisme commis sur le continent quels qu'en soient les auteurs, les lieux et les buts, et **EXPRIME SON ENTIÈRE SOLIDARITÉ** avec les pays touchés et les victimes du terrorisme;
4. **RÉAFFIRME SA DETERMINATION** à débarrasser l'Afrique du fléau du terrorisme et de l'extrémisme violent qui ne peut être justifié en aucune circonstance, rappelant que le terrorisme ne peut et ne doit être associé à aucune religion, nationalité, civilisation ou groupe ethnique;
5. **FÉLICITE** les États membres d'avoir développé et renforcé leurs capacités législatives et opérationnelles à lutter contre le fléau du terrorisme et de l'extrémisme violent; et **FÉLICITE ÉGALEMENT** les institutions et mécanismes de l'UA qui fournissent un appui à cet égard, notamment le Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme (CAERT), le Mécanisme de coopération policière de l'UA (AFRIPOL) et le Comité des services de renseignement et de sécurité de l'Afrique (CISSA) ;
6. **SOULIGNE** la nécessité de s'attaquer à toutes les conditions propices à la propagation du terrorisme et de l'extrémisme violent, notamment les conflits non résolus et qui perdurent, le non-respect de l'état de droit et les violations des droits de l'homme, la discrimination, l'exclusion politique, la marginalisation socio-économique et la mauvaise gouvernance, **SOULIGNE** qu'aucune de ces conditions ne peut excuser ou justifier les actes de terrorisme, et à cet égard, **RÉAFFIRME** qu'il est urgent de mettre pleinement en œuvre tous les aspects décrits dans la Feuille de route principale de l'UA sur les mesures pratiques à prendre pour faire taire les armes en Afrique;

7. **FÉLICITE** S. E M. Abdelaziz Bouteflika pour son travail et **EXPRIME** son soutien au Mémoire sur les piliers d'une action commune de l'UA contre le fléau du terrorisme et de l'extrémisme violent, présenté par S.E. M. Abdelaziz Bouteflika, Leader désigné pour promouvoir la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, afin d'inspirer et d'orienter la mise à jour du Plan d'action de l'UA sur la prévention et la lutte contre le terrorisme, qui a été adoptée par la Décision EX.CL/Dec.13(II) de la deuxième session ordinaire du Conseil exécutif, tenue en mars 2003 à N'Djamena;
8. **DEMANDE** à la Commission de continuer à soutenir S.E. M. Abdelaziz Bouteflika, en sa qualité de Leader désigné pour promouvoir la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent en Afrique, notamment en facilitant les consultations entre les États membres, en vue de mettre à jour le plan d'action de l'UA et de le soumettre pour validation par une conférence ministérielle de l'UA avant qu'il ne soit soumis à la Conférence pour examen en 2020 ;
9. **RÉITÈRE SON APPEL** à tous les États membres pour qu'ils versent des ressources au Fonds spécial de l'Union africaine pour la prévention et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent en Afrique, conformément à la Décision [Assembly/AU/Dec.614 (XXVII), adoptée par la vingt-septième session ordinaire de la Conférence, tenue à Kigali (Rwanda) en juillet 2016.